



BARÈME D'HONORAIRES

Agence Laforêt Marseille 13

GB Patrimoine Immobilier

SAS au capital de 5000 € - RCS MARSEILLE 918 667 114

Siège social : 4T rue centrale, 13013 Marseille

Tél : 0491089203 - Courriel : marseillechateaugombert@laforet.com

Ventes – Barème à compter du 1^{er} mars 2025

Honoraires de transaction :

Prix de vente	Honoraires HT	Honoraires TTC
De 0 à 50 000€	3333.33€	4 000 €
De 50 001 à 100 000€	6666.67 €	8 000 €
De 100 001 à 150 000€	6,25 %	7,5 %
De 150 001 à 200 000€	5,83 %	7 %
De 200 001 à 250 000€	5 %	6 %
De 250 001 à 300 000€	4,58 %	5,5 %
De 300 001 à 600 000€	4,17 %	5 %
Au-delà de 600 001€	3.33 %	4 %

Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.

Cas particuliers :

- **Vente en viager :**
 - Les honoraires sont calculés sur la valeur de marché du bien.
- **Honoraires au titre d'un mandat de recherche** pour un bien identifié et dont le mandat de vente est détenu par autre agence :
 - L'acquéreur ne sera débiteur à l'égard de notre agence d'aucun honoraires ou frais.
 - Notre agence est dans ce cas exclusivement rémunérée par l'agence titulaire du mandat de vente, par voie de rétrocession d'honoraires.
- **Honoraires au titre d'un mandat de vente détenu par une autre agence immobilière** et pour lequel nous avons reçu une délégation de mandat :
 - Les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant signé le mandat initial. Le consommateur peut obtenir des informations sur ces honoraires sur simple demande à l'accueil.

Autres prestations

Avis de valeur : 150 € à la charge du vendeur / non facturé dans le cadre d'un mandat de vente confié à l'agence.

Honoraires de rédaction d'acte : 250 € à la charge de l'acquéreur

État des risques et pollution (ERP) : 40 € à la charge du vendeur

Honoraires pour les baux d'habitation ou mixtes régis par la loi n°89-462 du 6 juillet 1989 :

	Charge bailleur	Charge locataire
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	10 € TTC / m ² de surface habitable	10 € TTC / m ² de surface habitable
État des lieux d'entrée	3 € TTC / m ² de surface habitable	3 € TTC / m ² de surface habitable
Entremise et négociation	Offert	X

Honoraires pour les autres types de baux :

	Charge bailleur	Charge locataire
Bail d'habitation (hors résidence principale)	10% TTC du loyer annuel	10% TTC du loyer annuel
Bail professionnel	X	16.67% HT du loyer annuel, soit 20% TTC Frais de renouvellement du bail : 150 €
Bail commercial	X	16.67% HT du loyer annuel, soit 20% TTC Frais de renouvellement du bail : 150 €
Bail stationnement (parking, garage...)	120 € TTC	120 € TTC
Autre :	10% TTC du loyer annuel	10% TTC du loyer annuel

Honoraires d'état des lieux de sortie :

	Charge bailleur	Charge locataire
Etat des lieux de sortie bail nu	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 190 € TTC	X
Etat des lieux de sortie bail meublé	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 220 € TTC	X
Etat des lieux de sortie bail commercial ou professionnel	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 190 € TTC	X
Etat des lieux de sortie stationnement	Inclus si souscription à la gestion locative sinon : 50 € TTC	X
Etat des lieux via commissaire de justice	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire	Frais partagés à parts égales entre le bailleur et le locataire

Autres prestations :

Avis de valeur locative : 100 € à la charge du bailleur / non facturé dans le cadre d'un mandat de location ou de gestion confié à l'agence.

État des risques et pollution (ERP) : 40 € à la charge du bailleur

Agence Laforêt Marseille 13
Annexe au mandat de gestion

FAVORIZ



**PACK
ESSENTIEL**
7 % TTC



**PACK
SÉRÉNITÉ**
9 % TTC



**PACK
PREMIUM**
10 % TTC



**PACK
PREMIUM
NEUF**
11 % TTC

Prestations initiales :

	PACK ESSENTIEL	PACK SÉRÉNITÉ	PACK PREMIUM	PACK PREMIUM NEUF
Etablissement et envoi des avis d'échéances et quittances de loyer	✓	✓	✓	✓
Quittancement et gestion des encaissements de loyer, charges et dépôt de garantie	✓	✓	✓	✓
Etablissement et envoi des comptes rendus de gestion	✓	✓	✓	✓
Révision du montant des loyers en fonction de l'évolution des indices de référence	✓	✓	✓	✓
Contrôle des attestations d'assurance et contrats d'entretien du locataire	✓	✓	✓	✓
Régularisation des charges annuelles	✓	✓	✓	✓
Etat des lieux et décompte de sortie	✓	✓	✓	✓
Rédaction d'actes (avenant, renouvellement des baux)	✓	✓	✓	✓
Vérification de l'état du bien géré à chaque remise en location	✓	✓	✓	✓
Commande et suivi des diagnostics techniques obligatoires (hors frais de diagnostics)	✓	✓	✓	✓
Gestion et suivi des congés locataires/mandant (hors frais de commissaire de justice)	✓	✓	✓	✓
Gestion des impayés/dégradations/non-respect des obligations (hors frais de procédure)	✓	✓	✓	✓

Prestations annexes :

	PACK ESSENTIEL	PACK SÉRÉNITÉ	PACK PREMIUM	PACK PREMIUM NEUF
Gestion technique travaux bailleur inférieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	25 € / facture	✓	✓	✓
Gestion travaux spécifiques (rénovation énergétique) : faire exécuter et suivre les travaux	3 % des travaux	✓	✓	✓
Gestion et suivi des sinistres : Déclaration, devis, suivi travaux, indemnisation	150 € / sinistre	✓	✓	✓
Règlement des charges de copropriété (sous réserve de fonds disponibles)	10 € / appel	✓	✓	✓
Règlement des factures et taxes diverses (sous réserve de fonds disponibles)	10 € / facture	✓	✓	✓
Visite conseil (pré état des lieux de sortie)	50 €	✓	✓	✓
Gestion technique travaux bailleur supérieurs à 300 € : faire exécuter et suivre les travaux	5 % des travaux	5 % des travaux	✓	✓
Extranet (visibilité du compte bailleur et mise à dispo de documents)	30 € / an	30 € / an	✓	✓
Etablissement du document d'aide à la déclaration des revenus fonciers (monopropriété et SCI sur devis)	50 €	50 €	✓	✓
Etablissement document d'aide à la déclaration de TVA (monopropriété et SCI sur devis)	50 €	50 €	✓	✓
Constitution du dossier type ANAH	200 €	200 €	✓	✓
Représentation commission départementale de conciliation (préparation dossier + audience)	150 €	150 €	✓	✓
Monopropriété : visite des parties communes (fréquence à déterminer au mandat)	150 €	150 €	75 € / heure	✓
Représentation en Assemblée Générale	75 € / heure	75 € / heure	75 € / heure	✓
Assistance à la livraison, suivi des réserves auprès du promoteur (parfait achèvement)	200 €	200 €	200 €	✓
Gestion, suivi et contrôle des réserves dans le cadre de la garantie biennale et décennale	200 €	200 €	200 €	✓
Représentation ou assistance à la première Assemblée Générale immeuble neuf	300 €	300 €	75 € / heure	✓

Nos produits d'assurances :

	PACK ESSENTIEL	PACK SÉRÉNITÉ	PACK PREMIUM	PACK PREMIUM NEUF
Assurance contre les risques locatifs (loyers impayés et détériorations immobilières)	2.20 %	✓	✓	✓

* % TTC facturé sur la totalité des encaissements, le cout du pack est à la charge du mandant. Tous les tarifs indiqués sont TTC